

M. Kay, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le Bill No 188, Loi modifiant la Loi des grains du Canada, et il a été convenu de le rapporter avec des amendements.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 321, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

M. Church, appuyé par M. Garland (Bow-River) propose,—Que vendredi, le 1er juin, on donne priorité au Bill No 63, "Loi modifiant la Loi des chemins de fer" (Investigation d'une compagnie subsidiaire de compagnies de téléphone ou de télégraphe qui se trouve maintenant dans les Bills et Ordres publics) sur tous (a) les bills privés, (b) les bills et ordres publics, (1) durant l'heure consacrée aux Bills privés et (2) sur toutes les autres affaires jusqu'à ce qu'on en ait disposé ce soir-là.

M. l'Orateur décide que ladite motion n'est pas recevable parceque toutes les motions qui ont trait aux Affaires de la Chambre, doivent être présentées par le leader du Gouvernement.

M. McIntosh, appuyé par M. Neill, propose,—Que le troisième et dernier rapport du comité sur les Relations industrielles et internationales, présenté à la Chambre le 16 mai courant, soit référé audit comité, avec instructions qu'il a le pouvoir de la modifier en lui substituant ce qui suit comme paragraphe 8:—

Votre comité recommande de plus que 750 copies en anglais et 250 en français de la preuve sur laquelle ledit rapport est fondé soient imprimées sous forme de livre bleu, et que la règle 64 soient suspendue à cet effet.

Et la question étant posée;

M. Guthrie soulève une question d'ordre:—Que le comité ayant son rapport final a cessé d'exister, en autant que cette référence est concernée, c'est pourquoi aucune autre référence sur le même sujet ne peut lui être soumise.

M. l'Orateur réserve sa décision sur la question d'ordre.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu de la règle 44, paragraphe 4:—

Par M. Arthurs—Ordre de la Chambre—Dossier indiquant:—

1. Combien de contrats on a passés durant l'année civile 1927 pour le transport des dépêches postales dans l'Ontario.

2. Combien de contrats on a renouvelés (a) à la suggestion du département (b) à la suggestion de l'entrepreneur.

3. Dans combien de cas on a publié des annonces demandant des soumissions.

4. Dans combien de cas on a accepté le plus basse soumission et telle qu'on l'avait reçue.

5. Si le département a décidé dans certains cas que les soumissions n'étaient pas satisfaisantes.

6. Dans l'affirmative, dans combien de cas.

7. Si on on a demandé de nouvelles soumissions dans le cas visés par la question 5.

8. Sinon, pourquoi pas.

9. Si on a passé des contrats dans quelques-uns de ces cas.

10. Dans l'affirmative, dans combien.